



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP interne

GÉNIE MÉCANIQUE

Option : MAINTENANCE DES VÉHICULES, MACHINES AGRICOLES ET ENGINS DE CHANTIER

Session 2014

Rapport de jury présenté par :
François LE REST
Président du jury

Sommaire

I-	Rappel des textes en vigueur pour la session 2014	3
II-	Membres du jury	6
III-	Résultats statistiques	7
IV-	Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admissibilité	8
V-	Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admission	11
VI-	Conclusion générale et remerciements	15

I- Rappel des textes en vigueur pour la session 2014

Extrait de l'Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du **Certificat d'Aptitude au Professorat de Lycée Professionnel - Section génie mécanique option maintenance des véhicules, machines agricoles, engins de chantier**

Définition des épreuves :

A. — Epreuve d'admissibilité

Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (**coefficient 1**).

Cette épreuve porte sur l'étude et l'analyse du dossier RAEP que le candidat a préparé en vue de son inscription aux épreuves de ce concours.

Depuis la session 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité de ce concours interne a été remplacée par un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas rendu anonyme. Il est soumis à une double correction et est noté de 0 à 20. La note 0 est éliminatoire.

Le déroulement de cette épreuve prend appui sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013 publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013). L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser les connaissances et les compétences requises pour montrer et prouver au jury :

- la pertinence du choix de l'activité décrite dans son dossier ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties :

Première partie du dossier :

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

La première partie permet donc aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la relation établie par le candidat entre son parcours et l'analyse qu'il a fait de son expérience pédagogique. Le jury attend du candidat qu'il présente le parcours personnel et professionnel lui ayant permis de construire progressivement les compétences requises pour prétendre à l'accès au grade de professeur (cf. référentiel « définition des compétences à acquérir par les professeurs pour l'exercice de leur métier » publié au Bulletin Officiel n°29 du 22 juillet 2010 : <http://www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html> et arrêté du 1er juillet 2013 publié au JORF du 18 juillet 2013 et au BOEN du 25 juillet 2013). Cette partie ne saurait donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues. Le candidat doit montrer, dans son dossier, en quoi son parcours lui a permis de construire et d'acquérir les compétences permettant d'exercer le métier de professeur dans la discipline visée. Certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent se révéler pertinentes dès lors qu'elles auront permis de construire des compétences utiles pour exercer le métier d'enseignant.

Deuxième partie du dossier :

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en

responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Quelle que soit la réalisation pédagogique retenue, c'est la pertinence du choix et la qualité de l'analyse, tant au regard des enjeux disciplinaires qu'au niveau des contenus et des démarches, qui sont attendues. Il s'agit moins de rendre compte d'une expérience d'enseignement « modèle » que d'être capable d'une analyse critique de cette expérience, aussi bien dans ses réussites que dans ses échecs ou dans les difficultés rencontrées. Le jury valorisera une réflexion sur la gestion de l'hétérogénéité et sur l'individualisation des parcours de formation. Une réelle prise de distance par rapport à l'expérience d'enseignement est attendue.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

L'évaluation porte notamment sur :

- L'expérience professionnelle du candidat
- Sa motivation
- Son aptitude à assurer des missions de professeurs
- Sa capacité à analyser son environnement professionnel
- Sa capacité à résoudre des problèmes pédagogiques et d'encadrement

Au niveau de la forme, le jury s'attache également à examiner:

- Le contenu du dossier RAEP
- L'authentification du dossier
- La charte graphique et mise en forme
- Le contenu des annexes

B. — Epreuve pratique d'admission

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel (**coefficient 1**).

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

Cette épreuve se décompose en deux temps :

- Travaux pratiques : quatre heures ;
- Exploitation pédagogique :
 - Préparation de l'exposé : une heure ;
 - Exposé – Entretien : trente minutes pour chacune des 2 parties.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Rappel : Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

II- Membres du jury

Président

François LE REST, IA IPR – STI, Académie de Rennes

Vice-président

Arnaud MAKOUDI, IEN - STI, Académie de Strasbourg

Membres du jury

François LE REST	IA IPR	Rectorat de Rennes
Denis DEFAUX	IEN	Rectorat de Dijon
Arnaud MAKOUDI	IEN	Rectorat de Strasbourg
Alexis FEHR	PLP	Lycée Emile Mathis – Schiltigheim -Académie de Strasbourg
Olivier DAVIET	PLP	LP Amédée Gordini - Académie de Grenoble
Paul HAENTZLER	PLC	Lycée E. Bugatti d'Illzach - Académie de Strasbourg
Jean-Philippe JAQUIN	PLP	Lycée E. Bugatti d'Illzach - Académie de Strasbourg
Laurent MAR	PLP	LP EMILE BEJUIT – Académie de Lyon

III- Résultats statistiques

Bilan des inscrits/absents :

Nombre de postes	Inscrits	Présents à l'admissibilité	Admissibles	Présents à l'admission	Admis
10 + 1	76	39	29	25	11

Origines des candidats admissibles :

• Répartition par profession

Profession	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. admis
ENS.STAGIAIRE 2E DEG. COL/LYC	1	1	1
PLP	5	4	3
PROFESSEUR ASSOCIE 2ND DEGRE	1	1	1
CONTRACTUEL 2ND DEGRE	12	10	4
CONTRACTUEL FORMATION CONTINUE	1	1	1
CONTRACTUEL APPRENTISSAGE(CFA)	1	1	0
CONTRACT ENSEIGNANT SUPERIEUR	1	1	0

• Répartition par titres-diplômes requis

Titre ou diplôme requis	Nb. Admissibles	Nb. Présents	Nb. admis
DISP.TITRE 3 ENFANTS (PERE)	5	4	0
LICENCE	1	1	0
PRAT PROF 5 ANS CADRE	4	3	3
ENSEIGNANT TITULAIRE -ANCIEN TITUL.	1	1	1
DEUG,BTS,DUT	8	7	4
TITRE CLASSE NIVEAU III	2	2	1
DIPLOME POSTSECONDAIRE 2 ANS	1	1	1

Résultats de l'épreuve d'admissibilité	Résultats de l'épreuve d'admission
Moyenne de l'épreuve : 10,04/20	Moyenne de l'épreuve : 09.68 /20
Moyenne des candidats admissibles : 11.65	Moyenne des admis : 14,60/20

Bilan de l'admissibilité (public) Concours : EFI - CAPLP INTERNE

Nombre de candidats inscrits :	76		
Nombre de candidats non éliminés :	29	Soit : 38.16	% des inscrits.
Nombre de candidats admissibles :	22	Soit : 75.86	% des non éliminés.

Bilan de l'admissibilité Concours : EFH- ACCES ECHELLE REM. CAPLP (PRIVE)

Nombre de candidats inscrits :	16		
Nombre de candidats non éliminés :	7	Soit : 43.75	% des inscrits.
Nombre de candidats admissibles :	3	Soit : 42.86	% des non éliminés.

Bilan de l'admission (Public) Concours : EFI-CAPLP INTERNE

Nombre de candidats admissibles :	22		
Nombre de candidats non éliminés :	17	Soit : 77.27	% des admissibles.
Nombre de candidats admis sur liste principale :	10	Soit : 58.82	% des non éliminés.

Bilan de l'admission (privé) Concours : EFH - ACCES ECHELLE REM. CAPLP (PRIVE)

Nombre de candidats admissibles :	3		
Nombre de candidats non éliminés :	3	Soit : 100.00	% des admissibles.
Nombre de candidats admis sur liste principale :	1	Soit : 33.33	% des non éliminés.

IV- Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admissibilité

IV.1- Observations globales sur les dossiers examinés

Le jury évalue la capacité des candidats à montrer en quoi leur parcours leur a permis de construire une identité professionnelle qui leur permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le jury a en conséquence toute latitude, pour apprécier les expériences (formation initiale et/ou continue, quel que soit le ministère), même si elles sortent du domaine strict de l'enseignement (et de la vie scolaire), dès lors qu'elles auront **permis de construire et de montrer** au moyen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience **l'existence de compétences similaires** à celles qui sont requises pour exercer le métier d'enseignant.

Les épreuves des concours internes ont été fixées afin de permettre d'apprécier des **compétences pédagogiques et/ou éducatives transférables**.

Cependant, quelle que soit la situation vécue par le candidat et développée dans son dossier, le jury apprécie que le candidat se soit approché au plus près des requis fixés dans l'annexe de l'arrêté du 27 avril 2011 et des attendus explicités dans les notes de commentaires.

L'épreuve d'admission demeure inchangée et exige des candidats une maîtrise disciplinaire et pédagogique à tout le moins solide.

Le dossier RAEP doit être établi conformément aux modalités décrites dans les arrêtés du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours.

L'évaluation de la deuxième partie de l'épreuve d'admissibilité porte notamment sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Observations globales sur les dossiers examinés:

- Première partie : L'expérience professionnelle des candidats - Parcours professionnel et responsabilités**

Le jury a constaté que globalement, les candidats avaient un parcours professionnel riche et diversifié en adéquation avec la fonction postulée.

Cependant, certains candidats manquent d'expérience professionnelle dans le domaine de la maintenance des véhicules, expérience indispensable pour enseigner dans la discipline.

Le manque de description et de justification des parcours des candidats ne permet pas toujours de percevoir les responsabilités assumées.

- Deuxième partie : L'expérience professionnelle des candidats - Réalisations pédagogiques dans la discipline**

Les productions pédagogiques sont trop souvent absentes ou de simples photocopies de livre de technologie.

Celles qui sont présentées, ne sont pas toujours mises en œuvre et ne permettent pas aux candidats une prise de recul pour une analyse de la situation proposée.

Les progressions pédagogiques sont établies à partir des savoirs et non pas des compétences.

Le jury regrette que les contenus n'aient pas pu mettre en exergue les connaissances techniques et scientifiques des candidats.

Certains candidats ont pris en compte l'hétérogénéité de leurs élèves mais sans proposer de parcours pédagogiques différenciés ou spécifiques

□ 3^{ème} partie : Présentation et argumentation

Certains candidats ne respectent pas le cahier des charges du dossier RAEP. De plus, les fautes d'orthographe et les erreurs de syntaxe viennent entacher les productions.

Remarques sur le fond et sur la forme :

Tous les dossiers RAEP présentés ont été étudiés.

Première partie du dossier

Elle permet d'apprécier l'émergence des compétences d'enseignant à partir de l'analyse du parcours professionnel du candidat.

Seconde partie du dossier

Elle permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat à travers une réalisation pédagogique dans les disciplines concernées par le concours

Après analyse,

Le jury a apprécié :

- Des dossiers montrant la construction progressive de compétences professionnelles au regard du parcours professionnel avec développement des périodes clés;
- Des dossiers mettant en évidence l'articulation du parcours avec les compétences spécifiques de l'enseignement des disciplines relevant de la filière maintenance des véhicules.
- La diversité et la richesse des expériences professionnelles et la présence d'annexes pour illustrer les propos
- Le respect du cahier des charges : le respect de la forme du dossier précisée dans la définition de l'épreuve ; un dossier paginé, présenté de façon structurée avec des parties clairement identifiées ; une rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique ; une qualité d'expression, une maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ; des annexes soignées, claires et pertinentes ; des propos clairs et structurés permettant une lecture fluide
- La référence à un contexte professionnel, construit ou non en équipe, mais exploité ;
- Une explicitation des objectifs bien en lien avec le référentiel du diplôme (BAC PRO maintenance des véhicules); une exploitation réfléchie du référentiel (lien entre Activité professionnelle - savoir-faire et savoir associés) ;
- Une analyse réflexive et approfondie de la réalisation pédagogique menant à des remédiations pertinentes
- La prise en compte des autres disciplines dans la mise en œuvre de la réalisation pédagogique ;
- Une justification des choix pédagogiques en fonction du profil des élèves et de la finalité du diplôme ; des propositions prenant en compte les élèves, l'environnement de l'établissement, le contexte de la formation
- Une prise de recul du candidat vis-à-vis de l'activité lui permettant d'approfondir sa réflexion pédagogique.
- La présentation des documents pédagogiques (TP, TD, apports technologiques, tableau de progression, ... dans la partie 2 et dans les annexes)
- La cohérence des évaluations proposées

Le jury a regretté :

- La méconnaissance par certains candidats de la définition de l'épreuve du concours ;
- La présentation de parcours sous la forme d'un CV linéaire sans référence aux compétences développées et des parcours de formation pas assez détaillés voire absents
- La mise en avant de compétences non illustrées par des activités. des présentations d'activités peu pertinentes, de supports inadaptés au niveau du diplôme visé, une utilisation insuffisante des outils de description visuels (tableaux, chronogramme...)
- Des structures de phrase incorrectes ou « alambiquées », trop de fautes d'orthographe dans les dossiers, la narration de la vie privée sans intérêt au regard de l'épreuve
- Le non-respect de la mise en page, l'absence de pagination, la présence de documents non pertinents ou en nombre trop important (pour rappel 1 à 2 documents ou travaux) ;
- L'absence de documents pédagogiques (TP, progression...), des dossiers composés uniquement de fiches séquences où le candidat ne s'implique pas personnellement dans les propos tenus
- Une production pédagogique d'une originalité excessive qui tend au « hors sujet ».

- Les situations présentées qui restent trop théoriques
- Les progressions pédagogiques trop souvent élaborées en fonction des savoirs et non pas des compétences
- La confusion entre savoirs associés et centres d'intérêt, des propos redondants (séances décrites sur le même modèle...);
- Des dossiers trop descriptifs sans prise de recul ni analyse ; la présence de définitions inutiles (par exemple celles du vocabulaire pédagogique,...) ; la présentation de photocopies d'ouvrages ou documents constructeurs sans aucune exploitation pédagogique ciblée ;

Conseils aux candidats:

- Les candidats doivent respecter scrupuleusement le cahier des charges d'élaboration du dossier RAEP.
- Les candidats doivent être vigilants sur l'orthographe et respecter la syntaxe dans la rédaction de leur rapport, compétence exigée pour exercer dans la fonction postulée
- La crédibilité de l'enseignant en maintenance des véhicules et des matériels s'appuie sur son expertise de la discipline. La formation initiale de certains candidats devra être complétée par une expérience professionnelle en entreprise.

Le jury conseille aux candidats de se préparer à cette épreuve. Un minimum de connaissance des textes réglementaires régissant la voie professionnelle et des stratégies pédagogiques à adopter en lycée professionnel est impératif.

La maîtrise des données et des procédures techniques utilisées dans la spécialité sont des éléments essentiels à la réussite.

Un candidat sans expérience d'enseignement a tout intérêt à rechercher une observation dans une classe et en faire une analyse pour construire la deuxième partie du RAEP.

Pour connaître les modalités d'envoi des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des recrutements réservés, il est conseillé aux candidats de consulter la note de service [n°2014-069 du 30 mai 2014](#) parue au bulletin officiel n°23 du 5 juin 2014 : [Note de service n°2014-069 du 30 mai 2014](#).

V - Commentaires sur le déroulement de l'épreuve d'admission

1- Déroulement de l'épreuve :

Travaux pratiques (4 heures)	Préparation de l'exploitation pédagogique (1 heure) 	Exposé + entretien (1 heure)
Intervention de maintenance sur un véhicule , un matériel ou un engin nécessitant la réalisation de mesures, contrôles et paramétrages. L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable : <ul style="list-style-type: none"> - de réaliser un diagnostic ; - de remettre en conformité le véhicule, le matériel ou l'engin confié ; - de justifier ses choix et sa démarche. 		Exposé 30 mn : Présentation d'une séquence d'enseignement en Bac Pro MV ou Bac Pro MM s'appuyant sur la totalité ou sur l'une des activités support des travaux pratiques.

2- Critères d'évaluation et indicateurs de performances

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes de LP (Travaux pratiques , Exposé + Entretien)	
Mobilisation des connaissances, concepts et méthodes	Autonomie dans l'analyse du problème posé
	Exactitude du décodage des données
	Pertinence des procédures mises en œuvre
	Pertinence des choix techniques opérés
Savoir-faire	Maitrise des gestes professionnels
	Respect des règles de mise en œuvre des outillages et des produits
	Capacité à mettre en œuvre un poste de travail pour opérations de diagnostic et de réparation
	Respect des règles d'hygiène et de sécurité
Qualité de la réalisation	Pertinence du diagnostic et Qualité de la remise en conformité
	Pertinence de l'analyse critique
Exploitation pédagogique (1 heure)	
Exposé didactique et pédagogique	Cohérence de l'organisation de la séquence
	Situation de la séance dans la séquence
	Enoncé des objectifs opérationnels de la séance
	Identification des prérequis nécessaire
	Pertinence du choix des connaissances nouvelles
	Adaptation du contenu de la séance au niveau visé
	Exactitude des connaissances techniques
	Pertinence des modalités d'évaluation
Communication et posture de l'enseignant	Qualité de l'argumentation
	Pertinence des réponses aux questions posées
	Qualité des expressions orales et écrites
	Maitrise des outils de la communication
	Pertinence des documents proposés
	Appropriation des missions et postures dévolues aux enseignants

3- Constatations / Remarques sur le déroulement de l'épreuve d'admission

3.1 – PARTIE MISE EN ŒUVRE : diagnostic – intervention

Les actions menées par les candidats doivent être effectuées à un niveau de maîtrise méthodologique supérieur à celui d'exécution.

La démarche utilisée est importante, elle permet de s'assurer des facultés d'analyse, du niveau de maîtrise des connaissances, de l'application des démarches pédagogiques pouvant être développées, des savoirs à maîtriser.

Cette première partie d'épreuve, prend appui sur des systèmes ou sous-systèmes du domaine de la maintenance **des véhicules et des matériels**, existant dans les lycées technologiques et professionnels.

Pour cette partie d'épreuve, les équipements mis en œuvre sont d'une technologie récente. Les dossiers techniques des systèmes (manuels de réparation, schémas électriques, ...) sont proposés aux candidats sous forme numérique ou en format papier.

En général, les candidats s'approprient correctement le sujet. Ils prennent le temps de la réflexion, la recherche d'un minimum d'informations est effectuée. Ils devraient cependant s'attacher à prendre le maximum de soin au bon déroulement de l'analyse du problème posé.

L'ensemble des problématiques proposées couvre, de manière significative **les activités de maintenance la filière automobile**

Durant cette première partie d'épreuve, le candidat aborde deux activités durant laquelle il doit :

1. **Pour l'activité de diagnostic** (Recherche *les causes de dysfonctionnement*)

- Etablir l'inventaire des causes possibles et les hiérarchiser
- Réaliser les mesures et contrôles qui permettent de vérifier les hypothèses.
- Interpréter les résultats : analyser les relevés obtenus rendre compte de la démarche utilisée et des résultats obtenus
- **Nota** : Le diagnostic ne doit pas se limiter à un inventaire non exhaustif des causes possibles, mais il doit permettre d'identifier clairement le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de la réparation.

2. **Pour l'activité de maintenance** (Réparation) :

- Effectuer la remise en conformité attendue en tenant compte des consignes d'hygiène, de sécurité et de la méthodologie du constructeur

L'activité de maintenance comprend les opérations de dépose, contrôle, repose, réglages, mise en conformité et essais de fonctionnement.

3.2 – Partie EXPLOITATION PEDAGOGIQUE

Pour cette partie d'épreuve, l'action s'appuie sur l'activité de mise en œuvre pratique réalisée en première partie. Le travail demandé concerne le développement d'une action pédagogique adaptée à la classe désignée par le jury.

Il est précisé que le candidat ne doit utiliser aucune documentation personnelle mais exploiter celle fournie par le jury et utilisée lors de la partie mise en œuvre. Le référentiel du Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules est mis à disposition de chaque candidat lors de la phase préparation.

Le candidat doit :

Développer une séquence ou séance de formation sur le thème retenu dans laquelle il met en évidence l'articulation des connaissances à faire acquérir à travers :

- l'organisation pédagogique envisagée (le plan de la séquence ou séance et l'articulation entre les différentes phases concrètes),
- la présentation et le développement des points scientifiques et techniques essentiels relatifs au système,
- le développement technique et didactique d'une séance en définissant les objectifs visés, les pré requis nécessaires, l'inventaire du matériel didactique prévu, les évaluations envisagées.
- la présentation d'un document de synthèse remis aux élèves,
- les modalités d'évaluation envisagées.

Déroulement de cette partie d'épreuve :

Le candidat à l'issue d'une préparation d'une heure présente au jury une séquence d'enseignement.

Cette présentation est prévue en deux phases :

Exposé 30 minutes

Durant cette phase, le candidat doit :

- effectuer le positionnement temporel du traitement du thème dans la formation prévue,
- présenter concrètement le plan de la séquence, **les points scientifiques et techniques essentiels**, les pré requis nécessaires et faire l'inventaire des matériels didactiques,
- présenter l'évaluation envisagée et/ou le document de synthèse demandé.

Entretien 30 minutes :

Durant cette phase, le jury interroge le candidat sur sa stratégie pédagogique en rapport avec le thème proposé et les contenus techniques et scientifiques visés en liaison avec le thème traité.

Le jury a constaté que certains candidats ont su mettre en valeur leur expérience pédagogique et à partir du TP réalisé en première partie, mettre en œuvre une stratégie pédagogique adaptée.

Une partie des candidats semble bien préparée sur l'aspect pédagogique global de cette épreuve. Nombreux sont ceux qui définissent d'une façon générique, les objectifs et les pré requis des élèves afin d'aborder la séance. Les moyens de communication sont en général utilisés.

3.3 – Remarques générales :

L'épreuve de présentation d'une séquence prend appui sur des travaux pratiques. Ces travaux ainsi que la présentation révèlent un niveau correct d'une majorité de candidats sur les compétences purement professionnelles liées à la pratique du métier de technicien de maintenance des véhicules.

L'analyse des résultats fait apparaître une catégorie de candidats (en faible proportion) qui ont bien préparé cette épreuve et qui font preuve d'une bonne maîtrise de la pratique professionnelle liée aux métiers de la maintenance des véhicules et une deuxième catégorie dont le niveau de compétences professionnelles et pédagogiques reste insuffisant pour prétendre à l'exercice des missions d'enseignant. Les grandes disparités constatées se situent essentiellement au niveau de la maîtrise des connaissances scientifiques, techniques et didactiques.

Le jury a apprécié :

- au niveau de réalisation de travaux pratiques relatifs au diagnostic et à l'intervention de remise en conformité du véhicule :
 - La capacité des candidats à s'adapter à la situation (environnement, usager, matériel à disposition) ;
 - L'utilisation des matériels et des équipements à bon escient;
 - L'organisation et la gestion du temps lors de la réalisation pratique;
 - Une communication adaptée à la situation.
 - L'originalité et la qualité de certaines propositions;
 - La créativité du candidat.
- lors de l'exposé et de l'entretien :
 - Une présentation dynamique et argumentée;
 - La mise à disposition du jury de supports papier en complément des documents projetés;
 - Des propositions pédagogiques pertinentes et concrètes;
 - Des documents structurés et clairs;
 - La capacité à transposer les pratiques pédagogiques pour proposer une séquence et une séance dans un autre diplôme;
 - Une capacité à entrer dans l'échange.

Globalement, les objectifs de cette partie de l'épreuve ont été bien compris par l'ensemble des candidats. L'échange a été souvent constructif et a permis de construire une bonne connaissance des acquis des candidats.

Cependant, le jury a malheureusement relevé dans la prestation de quelques candidats :

- La difficulté à formaliser les organisations pédagogiques proposées ;
- Un manque d'utilisation des outils de communication à disposition ;
- L'absence de documents pédagogiques d'organisation de la séquence proposée ;
- L'inexploitation du temps d'exposé imparti (présentation limitée à 4 ou 5 minutes pour quelques candidats) ;
- La méconnaissance du système éducatif, des textes qui l'organise, même sur les niveaux ciblés (classes de lycée professionnel) et des organisations pédagogiques ;

- Des difficultés pour décrire une stratégie de formation cohérente. Certains candidats méconnaissent ou confondent souvent les bases élémentaires de la pédagogie ; un cycle de TP visant l'acquisition d'une seule compétence n'est pas cohérent si l'on mélange par exemple du diagnostic sur trains roulants, énergie électrique et hydraulique.
- La confusion dans l'élaboration d'une évaluation formative ou sommative adaptée ou certificative.
- L'identification de pré requis qui ne sont pas contrôlés dans l'action présentée,

Peu de candidats développent une démarche prenant en compte l'implication d'une équipe interdisciplinaire avec les enseignants de construction par rapport à l'analyse fonctionnelle et structurelle des systèmes, le suivi du niveau d'acquisition des compétences reste aléatoire.

Les freins, difficultés et les lacunes rencontrées par ces candidats :

- Absence de méthodes dans l'approche du diagnostic
- Non-respect des consignes de travail (proposer des hypothèses hiérarchisées ; définir des contrôles et mesures, interpréter les résultats...)
- L'expertise technique reste assez insuffisante
- Le transfert de méthodologies de diagnostic sur différents supports autres que le véhicule particulier reste difficile
- L'apport et l'organisation des PFMP ne sont pas bien intégrés
- Méconnaissance des pratiques et mise en œuvre des CCF
- Le temps de présentation imparti n'est pas exploité

Conseils aux futurs candidats :

Le jury conseille aux futurs candidats pour se préparer à cette épreuve:

- De prendre connaissance du règlement du concours et de s'y conformer ;
- De prendre en compte les recommandations décrites dans ce rapport de jury et de mettre en place des stratégies de remédiation dans les domaines non maîtrisés ;
- De s'entraîner aux techniques professionnelles pour les maîtriser et si besoin de les actualiser notamment en effectuant des immersions en milieu professionnel; de posséder un bon niveau de pratique professionnelle, de prendre connaissance des systèmes actuels développés dans le domaine de l'automobile, des matériels agricoles et des engins de chantier (le multiplexage par exemple), de savoir établir un diagnostic précis de manière à définir le/les constituant(s) en cause qui feront l'objet de l'intervention, d'analyser les risques encourus au préalable à toute activité de manière à mettre en œuvre les mesures adaptées (procédures et moyens),
- De prendre connaissance de l'ensemble des référentiels d'activités professionnelles des enseignements assurés par les professeurs de maintenance des véhicules et de se rapprocher, si nécessaire, d'un établissement assurant la formation à l'un de ces diplômes. D'étudier le référentiel des diplômes et les documents d'accompagnement;
- De s'informer sur les dispositifs pédagogiques liés à la rénovation de la voie professionnelle;
- De maîtriser les concepts pédagogiques et la didactique des formations professionnelles;
- De maîtriser l'outil informatique dans le cadre d'un usage courant;
- De se préparer à conduire un entretien oral avec le jury en fin d'épreuve. Cette action doit permettre au candidat de présenter et critiquer l'activité qu'il a conduite, les démarches utilisées et de faire le bilan des résultats obtenus.

Pour la partie pédagogique, le jury conseille aux candidats :

- De prendre en compte les connaissances et les compétences supposées acquises pour une séquence présentée au niveau du Baccalauréat Professionnel,
- De ne pas limiter son intervention à une énumération d'objectifs terminaux vagues, **mais de définir des tâches ou/et des activités concrètes relatives au TP réalisé** en pratique durant la première partie d'épreuve en liaison avec le Référentiel d'Activités Professionnelles ;
- De **développer et de présenter les contenus de formation à faire acquérir aux élèves**. Cet axe est un attendu important qui doit être développé dans le cadre du travail demandé aux candidats. Dans cette partie, le candidat doit choisir judicieusement et mettre en valeur ce que doit retenir l'élève.

VI- CONCLUSION GÉNÉRALE & REMERCIEMENTS

La session 2014 de ce concours interne présentait 10 postes pour le concours « public » et 1 poste pour le « privé ». Tous les postes ont été pourvus.

En ce qui concerne l'épreuve d'admissibilité, seulement 51% des candidats inscrits a envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

En revanche, 13,7% des candidats admissibles ne s'est pas présenté à l'épreuve d'admission car admis à l'examen professionnalisé réservé de recrutement de professeurs de lycée professionnel ou/et au concours externe.

Lors de l'épreuve d'admission, le jury a constaté une grande disparité entre les candidats, relevant que certains candidats ont montré des lacunes dans la réalisation des techniques professionnelles spécifiques (Travaux pratiques). Il est donc important de rappeler que l'épreuve d'admission est une épreuve à caractère pratique et pédagogique. Elle a pour but d'évaluer avec bienveillance les compétences du candidat à situer et à conduire une activité pratique dans un contexte professionnel puis à l'exploiter dans les enseignements dont un professeur de lycée professionnel STI peut avoir la responsabilité.

Une bonne perception du fonctionnement des structures pédagogiques est ici indispensable pour construire des activités et un enseignement adaptés aux finalités des formations professionnelles du secteur de la maintenance des véhicules.

Les futurs candidats doivent donc se préparer à l'épreuve d'admission par un entraînement, notamment aux techniques professionnelles de diagnostic et d'interventions (sur véhicules particuliers, véhicules de transport routier, machines agricoles et engins de chantiers) et ceci dans la perspective de tous les enseignements relevant de la responsabilité du professeur de lycée professionnel en sciences et techniques industrielles.

Il est attendu des futurs candidats de maîtriser les bases du métier, les techniques et les outillages spécifiques de la maintenance des véhicules, de connaître les méthodes, les matériels et les équipements et de pouvoir s'adapter aux situations (matériels, produits) proposées. Le support de l'épreuve pratique (partie TP) ne se limite pas uniquement aux véhicules particuliers mais peut également porter sur les véhicules de transport routier, sur les machines agricoles et engins de chantier.

Les candidats ne doivent pas se contenter de leurs acquis, mais approfondir leurs connaissances et développer les compétences qui permettent d'anticiper l'évolution du métier de technicien de maintenance des véhicules. Ils doivent ainsi faire preuve de curiosité scientifique et technique et développer une certaine polyvalence en tenant compte de l'évolution de la profession, des métiers, des technologies et de la réglementation.

Ils doivent adopter une posture de futurs pédagogues et ainsi avoir une bonne connaissance des stratégies pédagogiques, des textes réglementant le système éducatif, des méthodes de prise en charge des acquis et des besoins des élèves, de la diversité des contextes d'enseignement et des objectifs et valeurs de la République.

Le jury a également relevé de très bons candidats qui ont su démontrer un sens de la pédagogie mise en œuvre dans la voie professionnelle et une posture professionnelle compatible avec l'exercice des missions d'enseignant. Il félicite donc les candidats admis.

Le jury tient à remercier le proviseur du lycée E. Bugatti d'Illzach, son chef de travaux, ses autres collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.